Nous soussignés: Deborah Powers

Reconnaissons avoir, grâce à votre intervention, visité les biens ci-après, le : 7 août 2023

#### Désignation et situation des biens visités

un appartement de 51.34 m2 Désignation succincte : Appartement

cave n°18

place de parking nº41

Superficie privative des lots supérieurs à 8m² à l'exclusion des lots à usage de cave, garage et emplacement de stationnement (arti.46 de la loi du 10.07.65 issu de la loi du 18.12.96) qui nous a été communiqué par votre cabinet :

(N° de lot suivi de la superficie en m²):

125 rue Pierre Brossolette, 92500 Rueil-Malmaison

## Prix proposé

Suite à cette visite, nous proposons d'acheter ces biens aux conditions suivantes :

Sous réserve de l'acceptation des propriétaires, notre proposition est faite au prix de : (termites, cafards)

prix de 215 000 (deux-cent quinze mille) euros

Comprenant votre rémunération, dont les modalités et le montant sont déjà énoncés au mandat.

pas d'infestation parasitaire

pas de nuisances sonores pas de servitude sur la place de

parking

#### **Financement**

Les modalités de financement seront déterminées aux termes de l'avant contrat. Le prix proposé indiqué ci-dessus sera payable comptant le jour de la vente.

# Régime de la proposition d'achat

Nous déclarons avoir été informés des dispositions de la loi SRU du 13.12.2000 visant à renforcer la protection de l'acquéreur immobilier :

- instaurant un délai de 10 jours pour tout acte sous seing privé ayant pour objet l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation par un acquéreur
- Frappant de nullité tout engagement unilatéral souscrit en vue de l'acquisition d'un bien ou droit immobilier pour lequel il est exigé ou reçu de celui qui s'engage un versement quelle qu'en soit la cause et/ou forme.

En conséquence, la présente proposition d'achat n'est pas soumise au délai de 10 jours puisqu'elle a exclusivement pour objet d'inviter les propriétaires, si le prix proposé les agrée, à régulariser avec nous, au plus tard à la date indiquée ci-dessous, un avant contrat (promesse ou compromis) qui constatera l'échange des consentement, fixera l'ensemble des conditions de la vente (financement, conditions suspensives,...) et engagera réciproquement les deux parties à l'issue du délai de 10 jours ci-avant évoqué.

La présentation de cette proposition et le rapprochement des parties sont sous la responsabilité du cabinet susnommé et sera faite par tout moyen à sa convenance présentant des garanties équivalentes à la lettre recommandée AR.

Date de signature de l'avant contrat au-delà de laquelle la proposition n'est plus valable. La présente proposition n'entraînant pas l'immobilisation du bien, il convient de fixer une date de régularisation proche dans le temps de la présente offre.

Fait dans les locaux du mandataire, en deux exemplaires dont un pour le cabinet immobilier et un remis au proposant :

A.....le......le

### Les proposants

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour proposition au prix de ..... » (Somme en toutes lettres)

DVI - 95 rue de Montreuil - 75011 Paris. Sarl au capital de 7 695 € - RCS Paris 478 147 374 -TVA intracommunautaire N° FR 23 478 147 374 - Code APE 6831Z Carte professionnelle N° CPI 7501 2016 000 004 012 - Délivrée par la CCI de Paris IDF

Activité : Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion Immobilière - Sans perception de fonds - Agréé SNPI